

Des espaces de travail partagés émergent en zone rurale

Publié le 22/01/2019 à 04:55 | Mis à jour le 22/01/2019 à 04:55



A La Ferté-Saint-Cyr, David FREARD, ingénieur commercial travaille depuis cet automne dans l'espace de coworking. Il est, pour l'instant, le seul.

© Photo NR

Maire de La Chapelle-Vendômoise, François Borde montre ce local de 100 m², situé au-dessus de la mairie, qu'il verrait bien transformer en un espace de coworking.

© Photo NR

A La Chapelle-Vendômoise et à La Ferté-Saint-Cyr, des projets voient le jour. Le but : mettre à disposition d'entreprises ou de télétravailleurs un local adapté.

A La Ferté-Saint-Cyr, l'espace de travail partagé, appelé « coworking » est une réalité depuis quelques mois. C'est dans l'ancien bureau de poste qu'ont été aménagés 85 m² comprenant une salle de réunion pouvant accueillir une vingtaine de personnes, un isoloir pour les discussions à caractère confidentiel et une pièce ouverte de cinq postes de travail.

Depuis cet automne, David FREARD, habitant cette commune et ingénieur commercial, y a posé ses affaires : « *A l'origine, je travaillais pour une entreprise qui avait des bureaux à La Chapelle-Saint-Mesmin, dans le Loiret. En 2012, le groupe a décidé de se séparer de ces locaux, et donc j'ai poursuivi mon activité de chez moi, en " home office ". Cinq ans plus tard, avec l'arrivée d'un troisième enfant et le congé parental de ma compagne, mon employeur m'a conseillé de rechercher un bureau. »*

David visite alors le Lab d'Agglopolys, où le coworking se pratique déjà, et se renseigne auprès de la commune de La Ferté-Saint-Cyr afin de savoir si un local pourrait lui être proposé. « *Pendant un an, j'ai*

loué un bureau à la mairie, explique David FREARD. Durant ce temps, nous avons discuté avec le maire de la mise en place d'un espace de coworking. »

Une association pour la promotion du télétravail à La Ferté-Saint-Cyr s'est même créée, avec à sa tête Philippe DARROUX, retraité actif et résidant dans le village : *« Aujourd'hui, l'organisation du travail évolue. Les salariés n'ont pas besoin d'être tous les jours au bureau. Le télétravail présente plusieurs avantages : c'est économique avec moins de dépenses de carburant et de perte de temps sur la route, écologique avec moins de consommation d'énergies fossiles et c'est sympathique de nouer des liens avec d'autres coworkers. »* La rénovation et l'aménagement de cet espace ont coûté à la commune 6.535 € TTC. Les travaux (sauf l'électricité) ont été menés par les employés communaux. A ce jour, c'est la mairie qui est chargée de la gestion locative. *« Par mois, je paie 180 € TTC de location pour un bureau que j'occupe les deux tiers de mon temps de travail environ. Le reste, je me rends chez des clients »,* précise David, qui espère voir l'arrivée de nouveaux coworkers dans cet espace ouvert aux entreprises et habitants des communes alentours.

“ L'intérêt est de faire vivre notre commune ” A La Chapelle-Vendômoise, l'espace de coworking est encore à l'état de projet. Le maire pense à en ouvrir un depuis près d'un an. Une réflexion qui s'inscrit aussi dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) d'Agglopolys. Au-dessus de la mairie de cette commune, François Borde, premier magistrat du village, dispose d'un local de 100 m², un ancien appartement. *« Pourquoi ne pas l'aménager en un espace de coworking ? Sur l'axe Blois-Vendôme, l'emplacement a l'avantage d'être bien situé avec du stationnement, des commerces et des services autour. L'intérêt est de faire vivre notre commune. »* Il a mené une enquête auprès des entreprises de Loir-et-Cher, auprès des auto-entreprises, des télétravailleurs afin de savoir si un tel équipement pourrait les intéresser. Des réponses positives lui sont parvenues. En juillet dernier, le maire de La Chapelle-Vendômoise s'est rendu dans des espaces de coworking, à Blois. *« Cela m'a permis de voir comment ils étaient structurés et aménagés. »* Afin d'avancer sur le projet, l' élu demande des devis. Un budget de 100.000 € est estimé pour réhabiliter le local et l'équiper en matériel numérique sophistiqué, mais c'est sans compter le coût que nécessiterait l'accessibilité à cette salle. Le maire espère trouver des subventions pour financer cet espace. *« Notre objectif est d'équilibrer les frais de fonctionnement en proposant un service à tout un secteur. »*